

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt et un, le onze mai à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, en visio conférence, sur convocation qui lui a été adressée le cinq mai deux-mille vingt et un, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (44 : 38 titulaires – 6 suppléants)

44 membres sont présents avec voix délibérative (sur 84 délégués), le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Membres présents avec voix délibérative (44- 38 Titulaires et 6 suppléants) :

Communauté d'agglomération de Cambrai (22 votants – 17 titulaires – 5 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|------------------------|------------------------|----------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 9. Marc LANGLAIS, | 17. Sylvain TRANOY, |
| 2. Thierry BOUTEMAN, | 10. Fernande LAMOURET, | 18. Jean-Paul BASSELET (S) |
| 3. Eddy DHERBECOURT, | 11. Brunon LEFEBVRE | 19. Delphine HEPNER (S) |
| 4. Bruno IVANEC, | 12. Stéphane MAURICE, | 20. Thérèse WARGNIES (S) |
| 5. Benoit DHORDAIN, | 13. Pascal MOMPACH, | 21. Geneviève GAUTHIER(S) |
| 6. Olivier GOBERT | 14. Slimane RAHEM, | 22. Ludivine CHEMSI (S) |
| 7. Jean-Claude GUINET, | 15. Laurence SAYDON, | |
| 8. Bernard HUREZ, | 16. Gérard SETAN, | |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (19 votants – 18 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration):

- | | | |
|------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1. Fabrice BACCOUT, | 6. André-Marie FORRIERE | 14. Jacques OLIVIER |
| 2. Frédéric BRICOUT | 7. Stéphane JUMEAUX, | 15. Jeremy RICHARD, |
| 3. Didier CATTOEN, | 8. Yannick HERBET, | 16. Liliane RICHOMME, |
| 4. Marie-Josée DEPRez, | 9. Michel HENNEQUART | 17. Paul SOUPLY |
| 5. Bernadette DUBUIS, | 10. Henri QUONIOU | 18. Laurence RIBES, |
| | 11. Joseph MODARELLI, | 19. Sylvain HALLE(S) |
| | 12. Gilles PELLETIER, | |
| | 13. Patrice QUEVREUX | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants – 3 titulaires – 0 suppléant) :

1. Michel DHANEUS,
2. Jean-Marc BOUCLY
3. Didier ESCARTIN,

Membres excusés (T) :

Yvette BLANCHARD, Pascal BRUNIAUX, Jean-Marie DEVILERS, Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Guy COQUELLE, Jacques DENOYELLE, Dominique GAILLARD, Christian DUMONT, Romain MANESSE, Francis NOBLECOURT, Daniel POTEAU, Nicolas SIEGLER, Olivier DELSAUX, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, M-Thérèse DOIGNAUX, Nathalie DROBINOHA, Pascal DUEZ, Jean FICHAUX, Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, Philippe LOYEZ, Michel PRETTRE, Yves MARECAILLE, Karine MORELLE Maryvone RINGEVAL

Alexandre BASQUIN, Maurice DEFAUX, Etienne BASQUIN, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT Daniel BLAIRON, Patrice BONIFACE, Ludovic HAVART, Daniel FORRIERES, Véronique GODELIEZ NICAISE, Jean-Claude GERARD, Jean-Felix MACAREZ, Julien LEONARD, Bertrand LEFEBVRE, Jérôme MELI, Bernard PLET, Didier KEHL,

-Georges FLAMENGT, Sylviane MAROUZE Paul SAGNIEZ, Roland SALENGRO

Membres présents sans voix délibérative (4) :

Marie-Danielle CHEVALLIER, Jacky LAURENT Claude LECLERCQ,

Aymeric DEMADE

Secrétaire de séance :

Jeremy RICHARD

Objet : Conventions bilatérales Pays/Communes dans le cadre du programme MOBY, Autorisation

Monsieur le Président expose :

Moby est un programma qui vise à accompagner la mise en place d'un PDES (Plan de Déplacements Etablissement Scolaire), avec l'ensemble des parties prenantes dans les écoles élémentaires, collèges et lycées sur tout le territoire national.

Le PDES est un ensemble de mesures qui visent à encourager le recours aux modes de transports alternatifs pour les déplacements scolaires.

Le PDES porte sur l'ensemble des déplacements de l'établissement scolaire :

- Déplacements des élèves et leurs parents ;
- Déplacements des enseignants et du personnel ;
- Déplacements occasionnels (sorties de classes par exemple), livraisons ;
- Il est proposé que le PDES couvre au moins 2 années scolaires, avec la possibilité de commencer en cours d'année.

Dans le cadre du COT TRI, il a été inscrit l'objectif de réaliser 10 PDES (dont 3 collèges / lycées et 7 écoles élémentaires) d'ici 2023. Plusieurs communes / établissements scolaires nous ont fait part de leur souhait de s'engager dans un PDES avec le programme Moby. L'objectif est de conventionner d'ici juin pour un démarrage septembre 2021.

Il est proposé de signer une convention tripartite avec les porteurs de projets (commune / établissement scolaire) avec l'association EcoCO2 (association nationale qui porte le programme).

Il vous est demandé :

- D'autoriser le Président à signer les conventions

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Publié le 27 MAI 2021

Certifié exécutoire le 27 MAI 2021

Le Président,

Sylvain TRANOY

